



**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**TENUE LE MARDI 17 JUIN 2025 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Bédard, Dave	Kenfack, Azania Perine
Bernier, Jean-Pierre	Lemieux, Geneviève
Caron, Jean	Marcotte, Caroline (T)
Daigle, Denis	Noël, Gaétan
Doyon, Mireille	Patterson, Guy
Gauthier, Eric	Tremblay, Isabelle
Horth, Philippe	

T = Présence par Teams

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Bourget, Patrick  
Simard, Philippe\*

\* Absence annoncée

**INVITÉES :**

Brisson, Claudie – Directrice de la Fondation  
Beaudoin, Marie-Chantal - Directrice des services administratifs par intérim  
Ferland, Marie-Christine – Directrice du CRVI  
Joncas, Natascha – Secrétaire générale et coordonnatrice des affaires corporatives  
Massé, Julie – Directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025
- 5.0 Présentation par la Fondation
- 6.0 Planification stratégique 2025-2030 du CRVI
- 7.0 Budget de fonctionnement 2025-2026
- 8.0 Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
- 9.0 Politique d'appréciation du rendement et de développement professionnel du personnel de soutien et professionnel

- 10.0 Programmation institutionnelle
- 11.0 Délivrance de DEC
- 12.0 Délivrance d'AEC
- 13.0 Abrogation de politiques
  - 13.1 Accès au Collège en dehors des heures d'ouverture
  - 13.2 Heures d'ouverture du Collège
  - 13.3 Reprographie
- 14.0 Élection des membres pour 2025-2026
  - 14.1 Présidence et vice-présidence
  - 14.2 Comité exécutif
  - 14.3 Comité d'audit
  - 14.4 Comité des ressources humaines
  - 14.5 Comité de gouvernance et d'éthique
- 15.0 Nomination des membres du comité d'appel pour 2025-2026
- 16.0 Calendrier des séances du conseil 2025-2026
- 17.0 Évaluation du fonctionnement du conseil
- 18.0 Rapport de la direction générale
- 19.0 Rapport de la présidence
- 20.0 Rapport des comités
  - 20.1 Commission des études
  - 20.2 Comité exécutif
  - 20.3 Comité d'audit
  - 20.4 Comité des ressources humaines
  - 20.5 Comité de gouvernance et d'éthique
  - 20.6 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 21.0 Prochaine rencontre
- 22.0 Levée de la rencontre

## **1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Il souligne la présence de Mme Katia Poitras-Gagnon qui entrera en fonction le 4 août prochain à titre d'adjointe administrative à la Direction générale. Elle succèdera à Mme Julie Talbot qui quittera pour la retraite à la fin juin. Ayant occupé différents postes au sein du cégep au cours des 15 dernières années, Mme Poitras-Gagnon résume son parcours professionnel. Les membres du conseil se présentent en précisant le siège qu'ils occupent.

## **2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE

- l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Eric Gauthier et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

## **4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**

Conformément à la fiche de suivis déposée, le directeur général confirme que tous les suivis administratifs ont été effectués.

## **5.0 PRÉSENTATION PAR LA FONDATION**

Le directeur général rappelle la présentation annuelle des corporations affiliées au cégep dont la Fondation. Il souligne l'importance du soutien financier de celle-ci par les administrateurs(trices) du cégep et la communauté collégiale.

Invitée à se joindre à l'assemblée, la directrice de la Fondation communique les faits saillants de l'année 2024-2025. Elle fait d'abord mention des objectifs que s'était fixée la Fondation en lien avec sa notoriété, sa visibilité, sa structure et sa gouvernance, ses événements majeurs, son recrutement de nouveaux donateurs et son soutien financier pour divers projets ainsi que différentes activités et initiatives.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été déployées dont la refonte du programme de bourses, la réalisation de deux événements majeurs, soit le cocktail-bénéfice (2<sup>e</sup> édition) ainsi que la soirée reconnaissance durant laquelle 90 bourses et mentions d'honneur ont été attribuées, la bonification de la campagne interne qui s'est déroulée du 15 novembre au 6 décembre 2024 et l'appui financier pour diverses initiatives.

Pour 2025-2026, la Fondation continuera de soutenir la mission du cégep par son appui financier à la vie étudiante, aux sports et à la santé, à la réussite éducative et au projet de salle de spectacle. La Fondation travaillera à hausser et diversifier ses revenus, à soutenir financièrement les étudiant(e)s et les faire rayonner, à appuyer la réalisation de projets majeurs et à créer un sentiment d'appartenance en tentant de rejoindre le plus possible de diplômé(e) du cégep.

Des échanges ont lieu sur les divers fonds liés aux bourses et à leurs sources de financement ainsi que sur le nombre de donateurs.

Des félicitations sont adressées à Mme Brisson pour l'impressionnant travail réalisé par une très petite équipe et les diverses activités mises en place dont le gala reconnaissance soulignant à la fois la réussite et la fierté collective.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA\_CL).

## 6.0 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2025-2030 DU CRVI**

La directrice du CRVI est invitée à se joindre à la séance. Elle débute sa présentation en soulignant la tenue d'un colloque qui a eu lieu aujourd'hui à la salle multifonctionnelle du cégep et portant sur la robotique avancée ainsi que sur l'intelligence artificielle. Cette opportunité de réseautage avec des experts du domaine visait à partager les avancées dans ces domaines et à explorer comment elles contribuent à l'industrie 5.0 où l'humain et l'intelligence artificielle interagissent pour transformer les environnements de production. Elle souligne que le CRVI a obtenu la reconnaissance de « Centre d'accès à la technologie » octroyée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), ce qui vient consolider la mission du CRVI au Canada.

Même si l'évaluation quinquennale des centres de transfert de technologie (CCTT), prévue au printemps 2025, est reportée à une date ultérieure et que le Ministère a indiqué qu'aucun document relatif au processus, dont le plan stratégique, n'était requis pour le 31 janvier 2025, la directrice du CRVI mentionne qu'il était important, pour le Centre, de se doter d'une vision pour guider ses actions et aller de l'avant. Elle explique la méthodologie utilisée pour la réalisation du plan stratégique des cinq prochaines années et la façon dont le CRVI aide les entreprises au niveau de leur productivité.

Parmi les grandes lignes du plan stratégique, elle présente :

- les trois grandes orientations qui suivent en spécifiant que les objectifs spécifiques qui en découlent peuvent changer en cours de route :
  - Orientation 1 : Soutenir l'évolution de la structure, de la culture et du milieu de travail
  - Orientation 2 : Renforcer et faire évoluer le leadership technologique
  - Orientation 3 : Élargir les relations et le rayonnement du CRVI dans le marché et l'environnement externe
- les critères de performance en précisant, pour chacun, les résultats de 2023-2024 et les cibles visées pour 2029-2030.

Elle mentionne que des démarches sont en cours afin de trouver une solution au manque d'espace du CRVI afin d'assurer son développement. Des projets sont refusés présentement en raison de cette problématique.

Des échanges ont lieu sur :

- l'analyse du CRVI quant à ses forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) ;
- les retombées du Centre sur l'enseignement ;
- le renforcement des liens avec le cégep ;
- l'accueil de plusieurs étudiant(e)s à titre de stagiaires.

Les membres du conseil remercient Mme Ferland pour sa présentation et lui souhaitent, ainsi qu'à son équipe, le meilleur des succès dans l'atteinte de leurs objectifs au cours des prochaines années.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA\_CL).

### **Résolution CA-3670**

CONSIDÉRANT - que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) reporte à une date ultérieure le processus d'évaluation quinquennale des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) prévu au printemps 2025;

CONSIDÉRANT - que le MES a indiqué que de plus amples détails seraient communiqués à l'automne 2025;

CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration du CRVI a jugé essentiel de se doter d'un Plan stratégique 2025–2030, accompagné d'un plan d'action annuel 2025-2026, et ce, afin d'assurer une vision claire, une cohérence dans les interventions et un suivi structuré des priorités du Centre;

CONSIDÉRANT - que ce plan stratégique 2025-2030 a été analysé et approuvé par le conseil d'administration du CRVI lors de sa séance tenue le 8 avril 2025;

CONSIDÉRANT - que le CRVI souhaite maintenir un dialogue transparent avec le Cégep de Lévis, son établissement affilié;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - soit adopté le plan stratégique 2025-20230 du CRVI;

QUE - le directeur général du cégep soit mandaté pour transmettre le plan stratégique 2025-2030 du CRVI au MES;

QUE - ce plan stratégique serve de fondement à l'élaboration des plans d'action annuels du CRVI pour la période 2025 à 2030.

### **7.0 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025-2026**

La directrice des services administratifs par intérim se joint à l'assemblée pour la présentation des prévisions budgétaires de fonctionnement 2025-2026. Pour ce faire, elle fait part :

- du contexte gouvernemental pour la prochaine année comparativement à 2024-2025, et ce, au niveau de l'allocation initiale, du budget global alloué au réseau collégial (incluant les indexations salariales), de la compression budgétaire imposée, ce qui représente un faible taux de croissance de 0,32% pour l'ensemble du réseau ;
- des impacts de ce contexte sur le financement du cégep selon le modèle FABRES<sup>1</sup> pour lequel la bonification se situe au niveau du « E » alors que les autres paramètres subissent une diminution cumulative de 2,4 M\$ ;
- des projections financières au 30 juin 2026 prévoyant l'équilibre budgétaire ;
- des prévisions budgétaires pour la prochaine année par rapport à celle en cours, et ce, pour les activités auxiliaires (auditorium, centre sportif, résidences, stationnement) ;
- des revenus projetés pour la prochaine année par rapport à 2024-2025 provenant du Ministère selon chacun des paramètres FABRES et émanant aussi d'autres sources de financement ;
- des dépenses projetées en 2025-2026 comparativement à 2024-2025, et ce, au niveau des salaires et autres dépenses.

Elle conclut en mentionnant que l'équilibre du budget de 59,2 M\$ est possible grâce à la hausse considérable de l'effectif étudiant, à l'utilisation judicieuse des allocations reportables, à la réduction des dépenses et à l'analyse rigoureuse de chacun des postes budgétaires.

Le directeur général souligne que l'objectif était de conserver le personnel en place et de s'assurer de la capacité à accueillir la hausse anticipée du nombre d'étudiant(e)s au cours des prochaines années. À cet effet, il fait mention de l'opération effectuée visant l'optimisation des locaux. Il se dit satisfait de l'atteinte des buts visés. Il remercie les membres de la direction et leur équipe respective qui ont contribué à leur réalisation.

Des échanges ont lieu sur :

- le contexte financier anticipé pour l'an prochain ;
- l'audit qui sera effectué par le Vérificateur général du Québec (VGQ) pour les années 2024-2025 et 2025-2026 ;
- les prévisions ministérielles liées à l'effectif d'étudiant versus celles du cégep, lequel raffinera ses outils de planification ;
- les moyens envisagés par le cégep pour accueillir la hausse projetée d'étudiant(e)s ;
- le fruit du travail de recrutement effectué par l'équipe des communications.

Des félicitations sont adressées à la directrice des services administratifs par intérim pour sa capacité à vulgariser l'information et pour le travail colossal qu'elle accomplit avec son équipe restreinte.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA\_CL).

---

<sup>1</sup> F = Fixe, A = Activités, B = Bâtiment, E = Enseignant, R = Recherche, S = Spécifique

## **Résolution CA-3671**

- CONSIDÉRANT - l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* demandant au cégep d'adopter et de transmettre à la ministre son budget de fonctionnement;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 a) du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'administration d'adopter les prévisions budgétaires;
- CONSIDÉRANT - les paramètres budgétaires de l'allocation 2025-2026 confirmés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 8 mai 2025;
- CONSIDÉRANT - les priorités institutionnelles et le plan stratégique du cégep;
- CONSIDÉRANT - le dossier de présentation du budget de fonctionnement 2025-2026 faisant état d'un budget de fonctionnement équilibré pour un total des revenus et des dépenses s'élevant à 59,2 M\$;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;
- Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité
- QUE - le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2025-2026.

## **8.0 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)**

La directrice des études rappelle la révision partielle de cette politique l'an dernier et souligne que la présente version est le résultat d'une actualisation en profondeur qui a fait l'objet d'une consultation à deux reprises. Elle explique les modifications apportées et fait part des membres qui composent le comité de suivi de la PIEA.

Les membres sont invités à se prononcer sur la proposition qui suit pour laquelle il est convenu de remplacer le mot « révisée » par « amendée ».

## **Résolution CA-3672**

- CONSIDÉRANT - le besoin d'adapter les textes au format du nouveau canevas du cégep, à la réalité de la formation continue et à l'écriture inclusive;
- CONSIDÉRANT - les travaux menés par le comité de suivi de la PIÉA;

- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'adopter tout règlement ou toute politique nécessaire à la bonne gestion du cégep;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;
- CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;
- Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité
- QUE - le conseil d'administration adopte la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* amendée et en fixe l'entrée en vigueur pour le 25 août 2025.

Mme Azania Perine Kenfack quitte l'assemblée à 19h35.

#### **9.0 POLITIQUE D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL DE SOUTIEN ET PROFESSIONNEL**

Invitée à se joindre à la rencontre, la directrice des ressources humaines et des affaires corporatives mentionne qu'il s'agit de la dernière politique soumise en lien avec les ressources humaines dans le cadre de l'opération visant la révision de la réglementation du cégep.

Elle communique les changements apportés à cette politique datant de 2009 et explique les grandes lignes du processus d'évaluation. Elle fait la distinction entre les trois formulaires d'appréciation du rendement qui se retrouvent en annexe dont la première s'applique au personnel de soutien en période d'essai, la deuxième au personnel professionnel en période d'intégration et la troisième à ces deux catégories de personnel. Elle précise que la politique respecte les dispositions des conventions collectives en cette matière.

Des échanges ont lieu sur la fréquence et les délais d'évaluation.

Les membres sont invités à se prononcer sur la proposition qui suit pour laquelle il est convenu, comme le point précédent, de remplacer le mot « révisée » par « amendée ».

#### **Résolution CA-3673**

- CONSIDÉRANT - les travaux de gouvernance entrepris par le Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* du cégep, lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'adopter les règlements et les politiques prévus dans la loi ainsi que tout règlement ou toute politique nécessaire à la bonne gestion du cégep;

- CONSIDÉRANT - la consultation effectuée auprès du Syndicat du personnel de soutien et du Syndicat des professionnelles et des professionnels;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines et des affaires corporatives;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par M. Dave Bédard et résolu à l'unanimité

- QUE - soit adoptée la *Politique d'appréciation du rendement et du développement professionnel du personnel de soutien et professionnel* amendée.

## **10.0 PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE**

La directrice des études communique les grandes lignes de cette nouvelle AEC pour laquelle il est proposé un ajout à la programmation institutionnelle. Elle souligne le travail de concertation effectué à l'échelle réseau et précise que la reconnaissance des acquis (RAC) est exclue pour le moment.

### **Résolution CA-3674**

- CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;
- CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 a) du *Règlement de régie interne*;
- CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE - soit ajouté le programme suivant à la programmation institutionnelle du cégep :  
• LCA.GK AEC en comptabilité.

## 11.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel représente 350 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel elles/ils sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

### Résolution CA-3675

- CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;
- CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Eric Gauthier et résolu à l'unanimité

- QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;
- QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

## 12.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 48 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

## **Résolution CA-3676**

- CONSIDÉRANT - l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elles et ils sont admis(es);
- CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du *Règlement n°8* en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;
- CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du Règlement n°8 et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;
- CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - que l'article 6.2 du *Règlement n°8* stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;
- Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité
- QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;
- QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

## **13.0 ABROGATION DE POLITIQUES**

La secrétaire générale et coordonnatrice des affaires corporatives mentionne qu'une vingtaine de politiques ont été abrogées dans le cadre de l'opération de mise à jour de la réglementation du cégep.

Puisque les textes des politiques soumises ci-bas se retrouvent à l'intérieur d'autres documents administratifs, ou ne sont plus en vigueur, il est proposé de les abroger.

Compte tenu de l'absence de questions, il est convenu de procéder, en bloc, à l'abrogation desdites politiques (un seul proposeur ainsi qu'un seul appuyeur pour les points 13.1 à 13.3).

### **13.1 POLITIQUE SUR L'ACCÈS AU COLLÈGE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE**

#### **Résolution CA-3677**

CONSIDÉRANT - la désuétude de la *Politique sur l'accès au collège en dehors des heures d'ouverture*, laquelle fut adoptée par le comité exécutif le 4 octobre 1979;

CONSIDÉRANT - que l'accès au cégep en dehors des heures d'ouverture n'est plus permis;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des services des technologies et des immeubles;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* quant aux pouvoirs du conseil d'administration en ce qui a trait aux politiques et règlements du cégep;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité

QUE - soit abrogée la *Politique sur l'accès au collège en dehors des heures d'ouverture*.

### **13.2 POLITIQUE SUR LES HEURES D'OUVERTURE DU COLLÈGE**

#### **Résolution CA-3678**

CONSIDÉRANT - la désuétude de la *Politique sur les heures d'ouverture du collège*, laquelle fut adoptée par le comité exécutif le 4 octobre 1979;

- CONSIDÉRANT - que la gestion des heures d'ouverture du cégep relève de la compétence de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - que les heures d'ouverture font l'objet d'une procédure interne;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des services des technologies et des immeubles;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* quant aux pouvoirs du conseil d'administration en ce qui a trait aux politiques et règlements du cégep;
- Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité
- QUE - soit abrogée la *Politique sur les heures d'ouverture du collège*.

### 13.3 POLITIQUE CONCERNANT LA REPROGRAPHIE

#### Résolution CA-3679

- CONSIDÉRANT - la désuétude de la *Politique concernant la reprographie*, laquelle fut adoptée par le comité exécutif le 9 juin 1982, puis amendée le 29 avril 1985;
- CONSIDÉRANT - que la gestion du service de reprographie du cégep relève de la compétence de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - que les procédures sur la reprographie font l'objet d'une procédure interne;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des services des technologies et des immeubles;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* quant aux pouvoirs du conseil d'administration en ce qui a trait aux politiques et règlements du cégep;
- Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité
- QUE - soit abrogée la *Politique concernant la reprographie*.

Une pause de 10 minutes est convenue. La séance reprend à 20h10.

## 14.0 ÉLECTION DES MEMBRES POUR 2025-2026

### 14.1 PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

La secrétaire du conseil mentionne que le président actuel a déjà signifié son intérêt à poursuivre, l'an prochain, les fonctions de présidence.

Aucune autre candidature n'est soumise.

#### Résolution CA-3680

CONSIDÉRANT - l'article 2.8 a) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule : « Sous réserve de l'article 14 de la Loi, les Membres du Conseil procèdent à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil lors de la dernière Assemblée régulière de l'Année. S'il survient une vacance à l'un de ces postes, le Conseil procède dans les trente (30) Jours ouvrables à l'élection d'une personne éligible pour assurer la succession. Les candidatures admissibles sont celles ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, ni des membres Étudiant(e)s »;

CONSIDÉRANT - la mise en candidature de M. Denis Daigle;

CONSIDÉRANT - l'intérêt de M. Denis Daigle à assumer la présidence du conseil;

Il est proposé par M. Guy Patterson, appuyé par M. Gaétan Noël et résolu à l'unanimité

QUE - M. Denis Daigle soit élu à la présidence du conseil d'administration pour 2025-2026.

Compte tenu que plusieurs nominations sont prévues pour succéder aux administrateurs(trices) qui quittent le conseil d'administration, l'élection à la vice-présidence du conseil reviendra à l'ordre du jour de la séance du 26 août prochain.

### 14.2 COMITÉ EXÉCUTIF

La secrétaire du conseil rappelle le processus de nomination lié aux comités statutaires du conseil et la composition de ceux-ci. Elle fait part de la candidature reçue d'un membre de l'interne pour siéger au comité exécutif. Par conséquent, ce sujet reviendra à l'ordre du jour de la séance du 26 août pour la nomination du membre externe.

## Résolution CA-3681

CONSIDÉRANT - l'article 16 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule ceci : « L'administration courante du collège relève d'un comité exécutif qui exerce en outre les autres pouvoirs qui lui sont conférés par règlement du collège. Le conseil élit parmi ses membres ceux qui font partie du comité exécutif. Le directeur général préside le comité exécutif dont il est membre ex officio »;

CONSIDÉRANT - les articles du *Règlement de régie interne* relatifs à la composition et à la nomination des membres du comité exécutif:

### **5.1 Composition**

- a) Le comité exécutif se compose de cinq (5) membres soit : la direction générale qui en assume la présidence selon l'article 16 de la Loi, la présidence, la vice-présidence du Conseil ainsi que deux autres Membres du Conseil, un provenant de l'externe et l'autre de l'interne, à l'exception de la direction des études;
- b) Nul ne peut siéger comme membre du comité exécutif s'il n'est pas Membre du Conseil;
- c) La durée du mandat des membres élus au comité exécutif est d'un (1) an et se termine avec la nomination de leurs successeurs.

### **5.2 Nomination**

- a) Sauf pour les membres désignés d'office, le Conseil élit, parmi ses membres, ceux qui sont membres du comité exécutif, habituellement à la dernière Assemblée ordinaire de l'Année;
- b) Advenant une vacance au comité, le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour terminer le mandat, en respectant la représentation;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommés les membres suivants du conseil pour siéger au comité exécutif pour 2025-2026:

• Membre externe : (nomination à venir)

• Membre interne : M. Patrick Bourget

### 14.3 COMITÉ D'AUDIT

La secrétaire du conseil fait part des membres qui ont soumis leur candidature pour siéger à ce comité. Puisque deux sièges demeurent vacants, ce sujet reviendra à la séance du 26 août pour la nomination d'un membre externe et d'un membre interne.

#### Résolution CA-3682

CONSIDÉRANT - que le comité d'audit est l'un des comités statutaires du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité d'audit lié à la surveillance de l'information financière et de la gestion des risques;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'audit pour l'année 2025-2026 :

• Membres externes : M. Jean-Pierre Bernier  
M. Éric Gauthier  
(nomination à venir)

• Membres internes : Mme Isabelle Tremblay  
(nomination à venir)

#### **14.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

La secrétaire du conseil fait part de la candidature reçue. Puisque quatre sièges demeurent vacants, ce sujet reviendra à l'ordre du jour de la séance du 26 août pour la nomination de deux membres externes et de deux membres internes.

##### **Résolution CA-3683**

- CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Eric Gauthier et résolu à l'unanimité

- QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026 :

Membres externes : M. Dave Bédard  
(deux nominations à venir)

Membres internes : (deux nominations à venir)

#### **14.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La secrétaire du conseil fait part de la candidature reçue. Puisque quatre sièges demeurent vacants, ce sujet reviendra à l'ordre du jour de la séance du 26 août pour la nomination de deux membres externes et de deux membres internes.

##### **Résolution CA-3684**

- CONSIDÉRANT - que le comité de gouvernance et d'éthique est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à assurer le bon fonctionnement du conseil et de ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du cégep et qu'il doit aussi voir au respect du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2025-2026 :

- Membres externes : Mme Geneviève Lemieux (deux nominations à venir)

- Membres internes : (deux nominations à venir)

## **15.0 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPEL POUR 2025-2026**

Il est souligné, par la secrétaire du conseil, que ce comité siège rarement. Elle rappelle la composition actuelle de ce dernier et fait part de l'intérêt signifié par M. Gauthier à poursuivre l'an prochain.

### **Résolution CA-3685**

CONSIDÉRANT - l'article 21.2 du *Règlement no 11 relatif à certaines conditions de vie au Collège*, lequel stipule ceci : « Le comité d'appel est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont l'un sera obligatoirement un étudiant... »;

CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration de l'Association étudiante désignera, en septembre prochain, l'étudiant(e) qui siégera à ce comité;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE

- soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'appel pour l'année 2025-2026 :
  - M. Éric Gauthier;
  - (nomination à venir);
  - étudiant(e) – (nomination à venir).

## 16.0 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026

Les membres se disent en accord avec le calendrier proposé pour les assemblées de la prochaine année scolaire.

### Résolution CA-3686

CONSIDÉRANT

- l'article 4.1 du *Règlement de régie interne* qui stipule que « le calendrier des Assemblées ordinaires est déterminé lors de la dernière séance ordinaire précédant la fin de chaque exercice financier »;

CONSIDÉRANT

- la nécessité pour les membres du conseil de connaître, à l'avance, les dates des séances;

CONSIDÉRANT

- les obligations gouvernementales liées à l'adoption de certains documents, et ce, à des dates précises;

CONSIDÉRANT

- que certains éléments du travail des directions nécessitent l'approbation par le conseil;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Dave Bédard et résolu à l'unanimité

QUE

- le conseil d'administration adopte le calendrier 2025-2026 des séances du conseil tel que présenté.

## 17.0 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

La secrétaire du conseil rappelle que le formulaire utilisé pour l'évaluation du fonctionnement du conseil est à sa première année d'application à la suite de sa révision. Elle communique les résultats en lien avec la formation de l'administrateur(trice), la préparation ainsi que le contenu et la dynamique des réunions, les comités du conseil, l'apport des administrateurs(trices) et les commentaires émis. Le comité de gouvernance et d'éthique analysera ce qui est ressorti de cette évaluation et se penchera également sur le plan de formation des administrateurs(trices) 2025-2026.

Elle remercie les 14 membres en fonction sur les 16 qui ont donné suite à cet exercice.

Une précision est apportée sur la valeur du pointage par rapport au nombre de personnes qui ont complété l'évaluation.

## **18.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Étant à sa dernière séance du conseil avant son départ à la retraite, M. Patterson souligne l'importance et le rôle des administrateurs(trices) pour une direction générale et les en remercie. Il fait une rétrospective depuis son entrée en fonction à titre de directeur général par intérim en 2020 en rappelant sa nomination officielle en 2021 pour un mandat de quatre ans, l'évolution de la composition du comité de direction depuis ce temps, les travaux d'infrastructure réalisés, les investissements stratégiques, le développement de la Fondation alors qu'elle n'avait plus d'activités, la révision de la réglementation liée à la gouvernance dont le *Règlement de régie interne*, les projets amorcés tels, notamment, l'achat de l'espace occupé par d'Ag-Bio Centre, les démarches liées à une nouvelle bâtie sur les terrains du cégep regroupant les centres collégiaux de transfert de technologie (TransBiotech et le CRVI) ainsi que la salle de spectacle.

Il exprime sa reconnaissance pour l'appui reçu du conseil envers la direction. C'est avec un sentiment de fierté et de devoir accompli qu'il termine son mandat.

Il se dit fier de cette institution. Il mentionne que les « vieilles histoires » qui ne font pas avancer le cégep ne servent qu'aux personnes qui en parlent encore.

## **19.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE**

Le président revient sur l'évaluation du fonctionnement du conseil en soulignant la responsabilité de ce dernier au niveau de la confiance à accorder à la direction et l'importance du soutien à celle-ci. Il fait un lien avec l'arrivée du nouveau directeur général qui entrera en fonction le 4 août prochain et l'appui nécessaire du conseil.

Quant à la situation d'inconfort qui règne à la suite des derniers événements au sein du conseil d'administration, le président mentionne qu'il est important de s'en occuper rigoureusement, comme il est essentiel de consacrer notre énergie et de mettre l'accent sur le développement de l'établissement.

## **20.0 RAPPORT DES COMITÉS**

### **20.1 COMMISSION DES ÉTUDES**

La directrice des études communique les faits saillants de la rencontre extraordinaire du 11 mars qui s'est tenue à huis clos dans le cadre du processus de nomination au poste de directeur/directrice général(e) ainsi que de la réunion du 1<sup>er</sup> avril durant laquelle l'abrogation de la *Politique d'affichage* a fait l'objet d'un avis défavorable.

## **20.2 COMITÉ EXÉCUTIF**

Le directeur général fait mention des décisions prises lors des rencontres des 10 et 17 décembre 2024 ainsi que du 30 janvier et du 25 mars 2025.

Il résume les sujets traités lors de la réunion d'aujourd'hui dont le procès-verbal sera déposé à la suite de son adoption.

## **20.3 COMITÉ D'AUDIT**

Le président du comité résume les sujets traités lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril.

À sa rencontre du 9 juin, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a présenté son plan d'audit, lequel débutera dès le mois d'août. Il est souligné l'impact qu'aura cet exercice sur la charge de travail de la Direction des services administratifs. Le comité s'est penché aussi sur le budget 2025-2026 et le plan de travail de la prochaine année. Le procès-verbal de cette réunion sera déposé à la suite de son adoption.

## **20.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Un résumé des sujets traités lors des rencontres du 28 janvier et du 2 juin est présenté par le président du comité. Celui-ci remercie les membres pour leur travail et leur engagement au sein du comité.

## **20.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

En l'absence du président du comité, la secrétaire du conseil fait état des points traités lors des rencontres du 18 mars et du 9 juin. Elle informe les membres de la démission de M. Blouin en date du 16 juin et, à la demande de celui-ci, elle transmettra une lettre qu'il a rédigée à l'attention des membres du conseil.

## **20.6 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME**

Tel que stipulé à l'article 7.2 a) du *Règlement portant sur la délégation des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme*, le directeur général doit faire rapport au conseil d'administration de ses décisions dans le cadre de cette délégation, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), de ses règlements et de ses directives. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 6 juin 2025, il a autorisé des dépenses supplémentaires en lien avec les travaux du centre sportif.

## **21.0 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 23 septembre 2025. Cependant, conformément au calendrier des rencontres adopté au point 16.0, une assemblée extraordinaire aura lieu le 26 août prochain.

Ayant assisté à sa dernière assemblée du conseil, M. Gaétan Noël souligne le travail de qualité des administrateurs(trices) et mentionne que l'éducation est entre bonnes mains au Cégep de Lévis.

La directrice des études remercie les membres qui quittent le conseil pour leur confiance et leur dévouement tout au long de leur mandat.

Des remerciements sont également adressés au directeur général qui quitte pour la retraite.

## 22.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Mme Isabelle Tremblay propose la levée de l'assemblée à 20h45.

---



Natascha Joncas  
NATASCHA JONCAS  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL

---



Denis Daigle  
DENIS DAIGLE  
PRÉSIDENT